

# JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Politique, Littéraire et Artistique

PARAISANT LE MARDI

## ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE  
Un an, 12 fr.; Six mois, 6 fr.; Trois mois, 3 fr.  
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus  
Les Abonnements partent des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois

## RÉDACTION ET ADMINISTRATION

Place de la Visitation

Il est rendu compte de tous les ouvrages français et étrangers dont il est envoyé deux exemplaires au journal.

Les manuscrits non insérés seront rendus.

## INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne; Annonces, 25 cent.  
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, Place de la Visitation.

## PARTIE OFFICIELLE

Par Ordonnance du 17 mai 1906, M. Emile Bernich, Conseiller privé de S. A. S. le Prince, est autorisé à accepter et à porter la Croix de Commandeur de la Couronne d'Italie, qui lui a été conférée par S. M. le Roi Victor-Emmanuel III.

## PARTIE NON OFFICIELLE

### Echos et Nouvelles DE LA PRINCIPAUTÉ

Nous avons publié récemment la lettre par laquelle S. A. S. le Prince informait M. le Ministre de l'Instruction Publique de la République Française de Son intention de fonder à Paris un Institut d'Océanographie.

En réponse à cette lettre, M. le Comte Balny d'Avricourt, Ministre Plénipotentiaire de Son Altesse Sérénissime, a reçu de M. Léon Bourgeois, Ministre des Affaires Etrangères, la lettre suivante :

Paris, le 17 mai 1906.

MONSIEUR LE MINISTRE,

Je m'empresse de vous faire savoir que, pour répondre au désir exprimé par Son fondateur, S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, le Gouvernement de la République vient de reconnaître d'utilité publique l'Institut d'Océanographie.

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint ampliation du décret rendu à cet effet par M. le Président de la République, ainsi qu'un exemplaire des statuts tels que les a approuvés le Conseil d'Etat, et je vous serais très obligé de vouloir bien les faire parvenir d'urgence à Son Altesse Sérénissime afin qu'Elle en ait connaissance avant toute publication.

Je vous serais également obligé de faire connaître à Son Altesse Sérénissime combien le Gouvernement de la République est heureux, en cette occasion, de Lui témoigner sa profonde reconnaissance pour la bienveillance si précieuse dont Elle a déjà donné tant de preuves à la science française.

Agréez les assurances de la haute considération avec laquelle j'ai l'honneur d'être, Monsieur le Ministre, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : LÉON BOURGEOIS.

Voici le texte du décret auquel fait allusion la lettre qu'on vient de lire, et qui a paru au *Journal Officiel* du 20 mai :

Le Président de la République française,  
Sur le rapport du Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes ;

Vu la lettre de S. A. S. le Prince Albert I<sup>er</sup> de Monaco, en date du 25 avril 1906, relative à la fondation d'un Institut Océanographique ;

Vu les statuts de ladite fondation ;  
Le Conseil d'Etat entendu :

## DÉCRÈTE

ARTICLE PREMIER.— L'Institut Océanographique (Fondation Albert I<sup>er</sup>, Prince de Monaco), dont le siège est à

Paris, est reconnu comme établissement d'utilité publique.

ART. 2. — Sont approuvés les statuts de ladite Fondation, tels qu'ils sont annexés au présent décret.

ART. 3. — Le Ministre de l'Instruction publique, des Beaux-Arts et des Cultes est chargé de l'exécution du présent décret, qui sera inséré au *Bulletin des lois* et publié au *Journal Officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 16 mai 1906.

Signé : A. FALLIÈRES.

Par le Président de la République française,

Le Ministre de l'Instruction publique,  
des Beaux-Arts et des Cultes,

Signé : Aristide BRIAND.

A l'Exposition canine de Paris, S. A. S. le Prince Héréditaire a obtenu le premier prix (médaille d'or) pour Son chien carlin Biskri et le deuxième prix (médaille d'argent) avec Son chien dalmatien Athos.

A l'occasion de la Saint-Emile, les membres de la *Société Philharmonique* ont, comme chaque année, donné hier soir une sérénade à leur cher et dévoué président, M. Emile de Loth, dont c'était la fête et auquel un superbe bouquet a été offert.

Une nombreuse affluence populaire s'était groupée autour de la musique devant le domicile du sympathique président qui, en termes émus, a exprimé sa gratitude pour la cordiale et flatteuse manifestation dont il était l'objet.

Les concerts donnés par l'excellent orchestre de Monte Carlo, sous la direction de M. Louis Vialet, auront lieu, à partir d'après-demain, jeudi 24 mai, au kiosque des terrasses du Casino.

Chaque soir, le concert commencera à 8 heures et demie.

Les dimanches et jeudis, il y aura deux concerts, l'un à 2 heures et demie, l'autre à 8 heures et demie du soir.

Deux grandes créations lyriques sont déjà annoncées par la presse parisienne pour la prochaine saison hivernale de Monte Carlo. C'est d'abord un grand opéra, *Théodora*, du compositeur Xavier Leroux (livret de M. Victorien Sardou), avec M<sup>me</sup> Héglon dans le rôle capital, et *Thérèse*, drame musical en deux actes du maître Massenet (poème de M. Jules Claretie) avec M<sup>lle</sup> Lucy Arbelle, MM. Dufranne et Clément dans les principaux rôles.

La Compagnie P.-L.-M. informe le public qu'à l'occasion de la fête de la Pentecôte, les coupons de retour des billets d'aller et retour délivrés à partir du 1<sup>er</sup> juin seront valables jusqu'aux derniers trains de la journée du 7 juin 1906.

*Actes de probité.* — Une jeune femme de chambre, M<sup>lle</sup> Cécile Ottone, a trouvé sur la voie publique et rapporté au Commissariat de police de Monte Carlo un porte-carte contenant avec divers papiers une somme de 1,100 francs en

billets de banque. Ce porte-carte a été remis à sa propriétaire qui a spontanément donné 500 fr. de récompense à l'honnête femme de chambre.

Ont été également déposés ces jours derniers dans les Commissariats de police de la Principauté : une montre en métal avec chaîne, trouvée par M. Joseph Laura, voyageur de commerce demeurant à Nice, et un billet de banque, trouvé par Félix Duclair, garçon au bar des ascenseurs de Monte Carlo.

Dans son audience du 17 mai 1906, le Tribunal Supérieur a prononcé les condamnations suivantes :

Muratore, Benoît, né à Vintimille (Italie) le 27 juin 1846, journalier, demeurant à Beausoleil, vingt-quatre heures de prison, pour infraction à un arrêté d'expulsion ;

Jamet, Edouard-Jules, né à Courthézon (Vaucluse) le 19 juin 1876, cultivateur, sans domicile fixe, douze jours de prison et 32 francs d'amende, pour infraction à un arrêté d'expulsion, avec la circonstance de récidive ;

Gérard, André, né à Port-Saïd (Egypte) le 28 novembre 1866, prospecteur de mines, de passage à Monaco, un an de prison pour vol.

## SUR LE LITTORAL

M. Antonin Dubost, président du Sénat, M<sup>me</sup> et M. Dubost, sont les hôtes de M. Crozet-Fourneyron, à la villa La Vigie, à Beaulieu.

M. Georges Leygues, ministre des Colonies, se trouvant à Marseille où il a visité l'Exposition Coloniale, est venu se reposer quelques jours à Nice.

Le général et M<sup>me</sup> Fabre ont quitté Nice.

M. Villefrank, le nouveau directeur de l'Opéra de Nice, s'est rendu à Paris pour compléter la composition de sa troupe.

M. et M<sup>me</sup> W.-A. Heydecker sont de retour en leur villa de la Mantéga, à Nice, après un assez long voyage au Maroc et dans le Sud de l'Espagne.

Le mariage de M<sup>lle</sup> Magdeleine Gautier avec le comte Rodolphe de Foras, lieutenant au 112<sup>e</sup> de ligne, a été célébré, mardi dernier, au château de Vignal, chez le comte et la comtesse Albert Gautier, dans la plus stricte intimité familiale. M<sup>gr</sup> Chapon, ami de la famille Gautier, a tenu à unir les époux et a prononcé une allocution qui a profondément ému l'assistance. La messe a été dite par M. le curé-doyen de Conces, entouré de plusieurs membres du clergé du diocèse. L'orgue était tenu par M. l'abbé Peychaud.

Le mariage civil avait eu lieu la veille, à la mairie de Conces. Les témoins étaient : pour le marié, le comte Max de Foras et le comte Etienne de Foras ; pour la mariée, le comte Bernard-Attanoux, M. Albert Boutau et M. J.-L. Thaon.

M. Raphaël Bischoffsheim, ancien député des Alpes-Maritimes, vient de mourir à Paris. C'était une person-

nalité bien connue dans le monde de la politique et de la science. Né à Amsterdam en 1823, le défunt, qui était fils d'un banquier, fit de bonnes études et fut reçu en 1842 à l'École centrale des arts et manufactures de Paris. A sa sortie de l'école, fut inspecteur des chemins de fer de la Haute-Italie, puis succéda à son père dans la direction de sa maison de banque. Il s'est fait remarquer par des libéralités nombreuses envers les établissements scientifiques et a tout spécialement encouragé les progrès de l'astronomie; il a donné des sommes importantes pour la construction d'appareils aux observatoires de Paris, de Montsouris et du Pic-du-Midi. On lui doit la fondation de l'Observatoire de Nice, pour lequel il a consacré près de deux millions. Il avait en 1880 obtenu en France sa grande naturalisation pour services rendus au pays.

M. R. Bischoffsheim débuta dans la vie politique aux élections générales du 20 août 1881, dans la 2<sup>e</sup> circonscription de Nice, et fut élu comme candidat républicain, par 8,691 voix sur 9,437 votants. Porté sur la liste républicaine des Alpes-Maritimes aux élections du 4 octobre 1885, il obtint, au premier tour, sans être élu, 17,652 voix sur plus de 32,200 votants. Au ballottage, il se désista à la suite de la nouvelle candidature de M. Maurice Rouvier.

Aux élections du scrutin d'arrondissement du 22 septembre 1889, il fut élu dans la 1<sup>re</sup> circonscription de Nice, contre M. Flaminius Raiberti, mais son élection fut invalidée et M. Raiberti prit sa place.

M. Bischoffsheim représenta ensuite l'arrondissement de Puget-Théniers à la Chambre, jusqu'au 6 mai dernier; il avait été élu en 1893, en 1898 et en 1902. Le 6 mai dernier, M. Alfred Donadei, avocat à Nice, lui enleva son siège, et sa défaite l'affecta beaucoup. Il avait quitté Nice pour Paris, il y a huit jours.

Ajoutons que M. R. Bischoffsheim était membre de l'Académie des sciences depuis le 16 juin 1890, et chevalier de la Légion d'honneur.

La Turbie :

On sait que le ministre des Beaux-Arts a accordé une somme de 3,500 francs pour travaux de consolidation à la Tour d'Auguste, à La Turbie.

A cet effet, M. Formigé, architecte du gouvernement, s'est rendu à La Turbie, accompagné du préfet des Alpes-Maritimes, pour se rendre compte des dispositions qu'il y a lieu de prendre.

C'est demain mercredi que s'ouvrira le premier concours temporaire organisé par la commission horticole, à l'Exposition coloniale de Marseille.

C'est un concours spécial de rosiers en pots et roses en fleurs coupées qui commencera la série de ces expositions mensuelles où l'on admirera les belles fleurs de nos jardins et les fruits savoureux de France et des colonies.

En effet, juin viendra avec ses légumes, août sera le mois des *cannas*, dont les amateurs ont déjà admiré la jolie collection de Crosy, l'horticulteur hyérois si justement réputé; septembre, avec les fruits et les raisins; octobre enfin avec ses chrysanthèmes japonais et chinois, dont les fleurs affectent des formes bizarres, à l'aspect si étrange.

Mais c'est en mai, au moment où les fleurs abondent dans ce mois si justement appelé le mois des fleurs, que le visiteur peut voir les plus belles collections de rosiers en pots et de roses coupées.

Tout l'espace compris entre l'entrée du boulevard Rabatau et le palais de l'automobile, où s'élèvent plus de 80 mètres de gradins, sera rempli de plantes et de fleurs. De nombreux exposants ont déjà envoyé leur adhésion, les amateurs et les professionnels ont rivalisé de zèle et d'entrain, aussi pouvons-nous assurer qu'une telle exposition aura rarement eu sa pareille à Marseille. Un jury, comprenant les noms les plus distingués parmi les roséristes de France, sera appelé à distribuer les récompenses, et les couleurs variés des fleurs à examiner ne seront pas un des moindres attraits de l'exposition horticole, déjà si riche en plantes superbes et en fleurs.

Une belle exposition de plantes grasses, artistiquement arrangée par l'habile et distingué jardinier en chef des jardins de la principauté de Monaco, attire déjà les regards des visiteurs; nous reviendrons sur ces plantes, uniques en leur genre et dont la riche et belle collection

demande une étude digne de ces végétaux si rares et si divers.

Le jury commencera ses opérations dès demain, à 9 heures du matin, et sitôt après, les visiteurs pourront admirer les belles collections de roses et parcourir les serres, où commencent déjà à se tasser des plantes remarquables, vrais bijoux horticoles, aux feuillages diversement colorés.

Les horticulteurs du littoral ont fait merveille; les yeux seront charmés par le coloris éclatant des fleurs, dont les belles visiteuses, qui seront foule ce jour-là, à l'Exposition coloniale, respireront avec délice les doux et suaves parfums.

## LE COMMERCE MARITIME DE LA PRINCIPAUTÉ

Sous la signature de M. Léon Dhommée, vice-consul, chargé du Consulat de France à Monaco, le *Moniteur officiel du Commerce* publié à Paris par les soins du Ministère du Commerce et de l'Industrie, vient de faire paraître l'intéressant rapport suivant de statistique, concernant la navigation et le commerce maritime de la Principauté pendant l'année 1905 :

L'année écoulée présente, pour la navigation, une augmentation de près du double du tonnage sur l'année précédente (81,855 tonneaux contre 43,074 en 1904), qui elle-même était en augmentation sensible sur 1903; d'autre part, le nombre de navires s'est également accru (835 contre 615 en 1904).

La France, l'Angleterre, l'Allemagne et les Etats-Unis ont une supériorité sur l'année précédente.

L'Allemagne a vu le nombre de ses navires entrés dans le port monter de 43 en 1904 à 101 en 1905, tous bâtiments de commerce à vapeur. Ce chiffre est représenté, sauf pour un navire, par le bateau de l'*Hamburg Amerika Line* qui fait le service des passagers entre Nice et Gênes avec escale à Monaco.

29 navires anglais sont venus à Monaco en 1905, alors que durant 1904 on n'en avait relevé que 18. Cette augmentation s'applique à 4 vapeurs charbonniers et à 7 navires de plaisance.

Les Etats-Unis, qui ne montrent leur pavillon ici que par leurs bateaux de plaisance, sont en augmentation sur 1904 de 4 unités (18 contre 14).

Monaco a 6 bâtiments en 1905, c'est-à-dire 2 en moins (de plaisance) qu'en 1904.

La Russie n'avait pas montré son pavillon en 1904; elle est représentée en 1905 par un navire de plaisance à vapeur.

Les pavillons espagnol, danois et autrichien, qui comptaient chacun un navire en 1904 (de commerce à vapeur pour l'Espagne et le Danemark et de plaisance pour l'Autriche) n'ont pas été signalés l'année dernière.

7 bâtiments de guerre sont entrés dans le port de Monaco durant l'année 1905 : 6 français et 1 italien.

La navigation française tient toujours la tête pour le nombre des navires. L'année 1905 présente même une augmentation marquée sur l'année précédente; en effet, 630 navires de notre nationalité sont entrés au port en 1905, alors que l'année 1904 n'en avait vu que 456. Mais la France occupe en 1905 le 2<sup>e</sup> rang pour le tonnage, tandis qu'elle tenait la tête en 1904; l'Allemagne, en effet, se place avant elle avec 32,716 tonneaux (contre 27,069 tonneaux). Il y a toutefois lieu de remarquer que le tonnage allemand, hormis pour un vapeur qui a apporté de la houille d'Angleterre, est représenté par le seul navire de l'*Amerika Hamburg Line*.

Le mouvement de la navigation du port de Monaco est appelé à croître progressivement, en raison de la construction du port qui offre déjà un abri sûr, lequel a manqué jusqu'à ces derniers temps.

Le cabotage français et la navigation de plaisance paraissent surtout devoir profiter de cette situation. Déjà même, la Compagnie Sicard, de Marseille, a, ainsi que je l'ai dit dans un de mes rapports précédents, établi un service bi-hebdomadaire de passagers et de marchandises entre Marseille et Monaco. D'autre part, les bâtiments de plaisance qui viennent nombreux sur la Côte d'Azur en hiver, se trouvant en sécurité dans le port de Monaco, sont appelés à stationner de préférence ici, en raison de la proximité du Casino de Monte Carlo.

Le commerce maritime de Monaco s'est élevé en 1905 à 40,029,985 kilog. et à la somme de 1,660,077 fr. 70, en augmentation sensible sur les deux années précédentes (28,100,757 et 574,084 fr. 03 en 1903, et 31,152,366 kilog. et 902,985 fr. 80 en 1904).

La France qui est toujours en tête du commerce maritime est comprise dans ces chiffres pour 25,387,785 kilog. et 1,250,389 fr. avec une supériorité notable sur 1904 (18,744,382 kilog. et 362,654 fr. 35).

Nos importations (25,072,210 kilog. et 1,191,437 fr.) comprennent du sable, des viandes, poissons, graines et farines de blé, riz, légumes secs, pommes de terre, maïs, châtaignes et pois, sucre raffiné, fruits de table, bois communs, charbon de bois, son, vins ordinaires en fûts, bières, matériaux, houille, fer et acier, produits chimiques, couleurs, savons et papiers. Les exportations (315,575 kilog. et 58,952 francs) sont représentés par des vins ordinaires en fûts, des futailles vides, des sacs vides, du son, des bois de construction et de la ferraille.

L'importation et l'exportation françaises se font depuis La Nouvelle jusqu'à Menton, comprenant ainsi le seul parcours du littoral méditerranéen.

Le trafic avec les puissances autres que la France présente un chiffre de 14,642,200 kilog. et 409,688 fr. 70, en augmentation de 2,234,216 kilog. et en diminution de 130,642 fr. 75 sur 1904.

L'Angleterre tient la seconde place du commerce maritime avec 13,715,808 kilog. et 276,475 fr. 60 représentés par son importation de houille pour les usines à gaz et électriques, de fruits et graines et de tabacs fabriqués.

Les autres pays : Italie, Etats-Unis d'Amérique, Norvège et Allemagne, ont une importation bien inférieure à celles de la France et de l'Angleterre; en effet, l'Italie a importé 812,226 kilog. comprenant du bois à brûler, du charbon de bois, des vins ordinaires en fûts et des ouvrages en métaux, d'une valeur de 86.392 fr. 20.

Les Etats-Unis ont fourni 41,655 kilog. de poteries du prix de 41,655 fr.

La Norvège a expédié 1,225 kilog. de poissons pour une somme de 1,837 fr. 50.

Et l'Allemagne, 56 kilog. de tabacs fabriqués pour 2,800 fr.

L'exportation n'est faite, en dehors de la France, qu'avec l'Italie seulement. Les marchandises transportées dans la péninsule se chiffrent par 71,230 kilog., comprenant du charbon de bois, des ferrailles de fonte et des futailles vides, se montant à 528 fr. 40.

Il est à remarquer qu'aucun vin n'est venu de Candie en 1905, alors que durant l'année précédente, on en avait importé 391,850 kilog. de cette provenance. D'autre part l'Italie qui n'avait introduit aucun vin en 1904, en compte en 1905 5,437 kilog. pour une somme de 1,891 fr. 20. Ces vins sont surtout destinés au coupage, mais c'est la France qui fournit à peu près tout le vin nécessaire à la consommation.

L'Italie a vu son commerce de charbon, qui se chiffrait en 1904 par 1,161,870 kilog. tomber en 1905 à 678,385 kilog. Cette diminution a été gagnée, en partie, par la France, qui compte en 1905 107,100 kilog. de charbon de bois, alors qu'elle n'en avait, en 1904, que 7,300.

La Norvège et les Etats-Unis n'avaient rien importé en 1904.

De même que pour la navigation, le commerce maritime de Monaco ne fera qu'augmenter, en raison de la construction du port.

Il est à prévoir, en effet, que les marchandises provenant de Marseille ou autres ports préféreront la voie de mer à celle du chemin de fer, plus coûteux; il y a lieu également de supposer une recrudescence du cabotage des ports voisins de la Principauté. D'autre part, l'importation des marchandises étrangères par bateaux est appelée, pour la même raison, à subir une augmentation assez marquée.

J'ajoute que le commerce maritime ne représente qu'une faible partie du commerce général de la Principauté.

Pour le commerce par voie de terre, la France tient, comme pour le commerce maritime, et dans de grandes proportions, la première place.

## Lettre de Paris

Paris, 20 Mai 1906.

Quoique ces jours derniers, la température ait été encore très fraîche, Paris est en ce moment délicieux dès qu'entre deux jours de giboulées reparait le soleil. Le bois de Boulogne, plein de fraîcheur et d'ombrages embaumés, est le centre des élégances, soit le dimanche aux courses, soit le matin aux alentours de l'allée des Poteaux, soit à quatre heures, à l'avenue des Acacias.

Les étrangers, après la panique inconcevable du 1<sup>er</sup> mai, sont revenus en foule. On me racontait qu'un de nos plus élégants hôtels parisiens avait vu partir cent cinquante

voyageurs dans la journée mémorable du 30 avril. La « Révolution » passée, ils sont revenus, et l'on croirait qu'il y a comme une revanche de plaisir dans l'air, car les théâtres regorgent de monde, l'Opéra fait le maximum des recettes, et les femmes ont repris leur sourire et leurs toilettes de fête.

L'Opéra-Comique vient de donner la première représentation du *Roi Aveugle*, qui est l'œuvre d'un musicien vraiment jeune. M. Henry Février, le compositeur de la nouvelle partition, est à peine âgé d'une trentaine d'années et il n'avait pas eu, jusqu'ici, d'ouvrage représenté. Si l'on tient compte de cette particularité, il est impossible de ne pas reconnaître en sa partition des promesses d'un bel avenir. Il y a déjà une sûreté de touche, une solidité dans la trame orchestrale qui surprennent dans une première œuvre. J'ajouterai qu'il serait à désirer que M. Henry Février conservât le charme dont s'enveloppent certaines parties de son œuvre; en cela réside son attrait principal: il est à souhaiter qu'il ne s'évapore pas avec le temps.

Le sujet n'est malheureusement pas traité de façon bien scénique. Ce livret est plutôt conçu à la manière d'une cantate. Les faits se passent sur la côte de Norvège, au temps des Vikings. Le roi aveugle est en conversation avec sa fille Hilda, quand se présente un chef armé qui, brutalement, enlève la jeune fille... Peu après, ce guerrier se représente devant le roi avec Hilda; mais elle demeure sourde aux exhortations de son père, qui veut la retenir. Hilda aime le guerrier, ne veut plus le quitter, et refuse de revenir auprès de son père. Le roi, désespéré, disparaît alors dans les flots et est changé en rocher, tandis que, tout autour de lui, les voix de la mer répètent à l'envi: « Amour! Amour! »

Il faut bien avouer que l'auteur de ce livret ne s'est pas mis en grands frais d'imagination! Peut-être, pour une légende aussi simple, le compositeur aurait-il dû, afin de se conformer harmonieusement à l'action, ne pas se mettre, de son côté, en grands frais d'éloquence musicale; il aurait pu ne pas enfler la voix. Mais comment faire reproche à un jeune compositeur de chercher à prouver tout ce dont il est capable, alors que les occasions de se produire sont si rares?...

M. Vieulle a très bien exprimé les plaintes touchantes du roi; Mme Vallandri est une svelte et gracieuse Hilda; M. Devriès, dans un personnage épisodique de confident du roi, a fait applaudir la netteté claironnante de sa voix, et un nouveau ténor, M. Fernet, s'est fait acclamer dans le rôle du guerrier ravisseur. L'unique décor qui sert à ces deux actes se nuance de teintes artistement graduées où se reconnaît l'art, d'une finesse si ingénieuse, de M. Albert Carré.

Le succès de l'exposition des plus belles œuvres de Gustave Moreau, organisée à la galerie Georges Petit par la comtesse Greffulhe, va tous les jours en grandissant. Comme elle doit se terminer samedi prochain, 26 mai, on se presse pour admirer ces œuvres réunies un moment et qui vont pour toujours rentrer dans les collections particulières d'où la comtesse Greffulhe a su les faire sortir pour la joie de tous les véritables amateurs de grande peinture. Ajoutons que samedi prochain, à neuf heures du soir, une agréable surprise sera réservée aux visiteurs. Le comte Robert de Montesquiou, dont le fin talent de poète est si goûté des lettrés et des mondains, fera une causerie sur l'œuvre de Gustave Moreau qui clôturera cette belle manifestation d'art.

L. S.

## MOUVEMENT SCIENTIFIQUE

**La Novocaïne.** — On commence à parler, un peu partout, d'un nouvel anesthésique local: la « novocaïne ». Novocaïne, pour simplifier le langage, car il s'agit du « chlorhydrate de paraminobenzoyl-diéthyl-amino-éthanol », nouvel alcaloïde de synthèse découvert par Einhorn. Ce produit est d'action aussi puissante que la cocaïne, mais il présente sur elle l'avantage d'être beaucoup moins toxique et aussi moins irritant pour les tissus, ce qui permet de l'employer non seulement pour toutes les variétés d'anesthésie locale, mais aussi pour l'anesthésie médullaire. Ses solutions, d'ailleurs aisément stérilisables, se mélangent très bien à l'adrénaline qui exalte ses propriétés anesthésiantes, de sorte qu'on peut diminuer sensiblement les doses injectées et, par conséquent, les chances d'intoxication.

Le professeur Braun, de Leipzig, a adopté l'anesthésie à la novocaïne pour ses opérations chirurgicales de toute nature; il emploie des solutions variant de 0,25 à 2 % au plus dans un liquide isotonique, additionné de cinq à

dix gouttes (par cent grammes) de la solution au 1/1000<sup>e</sup> d'adrénaline.

Pour la pratique dentaire, Sachse, à la clinique de Leipzig, recommande d'employer les solutions fortes à 1 ou 2 % additionnées de cinq à dix gouttes d'adrénaline.

Il serait donc intéressant d'expérimenter en France la novocaïne.

**La transmission de la tuberculose par le lait.** — M. Adami, le professeur japonais, a discuté, il y a quelque temps, la question, qui a été l'objet de si longues controverses, de la transmission à l'homme de la tuberculose bovine, en particulier par le lait.

Il s'appuie sur des statistiques de M. Kitasato, d'après lesquelles, au Japon, la proportion des décès tuberculeux par rapport au nombre total des décès est exactement la même qu'en Europe, d'une part, et que, d'autre part, la tuberculose intestinale primaire des enfants représente une quotité considérable, 30 p. 100, contre 25 p. 100 seulement en Europe et en Amérique.

Or, on attribue la présence de la tuberculose intestinale chez les enfants européens à l'usage du lait de vaches tuberculeuses. Mais, au Japon, où il y a plus d'enfants atteints de tuberculose intestinale, on n'emploie pas, pour leur alimentation, le lait de vache; l'origine de leur infection tuberculeuse ne peut donc se trouver dans la tuberculose bovine. Et, par analogie, M. Adami pense qu'en Europe aussi les causes de la tuberculose intestinale des enfants ne se trouvent pas dans l'emploi de lait tuberculeux.

Il y a là évidemment un fait curieux, mais, de ce que d'autres causes que l'absorption du lait infecté par des bacilles de Koch peuvent provoquer la tuberculose intestinale, il ne s'ensuit pas qu'il ne puisse y avoir là aussi une cause grave de transmission de la tuberculose, et les statistiques ne valent pas contre des expériences précises. La possibilité de la transmission à l'homme de la tuberculose bovine est démontrée, malgré l'obstination de Koch à la nier, et la probabilité pour une réelle fréquence de ce mode de transmission est très grande. Les bacilles de Koch absorbés dans le lait peuvent provoquer des tuberculoses intestinales, et même, comme l'a démontré M. Calmette, des tuberculoses pulmonaires. Enfin le lait infecté par les bacilles contient des toxines qui, même lorsque les bacilles ont été détruits par l'ébullition, exercent sur l'organisme une action nocive et qui peut être favorisant pour le développement de la tuberculose, tout comme la tuberculine de Koch. Cette notion, dont on doit également la connaissance aux travaux de M. Calmette, montre combien sont urgentes, d'une part les mesures hygiéniques pour diminuer dans la mesure du possible l'emploi du lait de vaches tuberculeuses, surtout pour les enfants, et d'autre part les efforts de prophylaxie antituberculeuse chez les bovidés, suivant la méthode de Behring, dont M. Vallée a montré toute l'efficacité.

L'Administrateur-Gérant: L. AUREGLIA

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit; notaire,  
2, rue du Tribunal, à Monaco

### VENTE SUR LICITATION

Le samedi 16 juin 1906, à 9 heures et demie du matin, à l'audience des criées du Tribunal Supérieur de la Principauté de Monaco, au Palais de Justice; et pardevant M. le baron DE ROLLAND, président dudit Tribunal, commis à cet effet, il sera procédé à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

QUALITÉS — PROCÉDURE

Cette licitation a lieu aux requête, poursuite et diligence de:

- 1<sup>o</sup> M. René-Pierre Gellinard, propriétaire, demeurant à Paris, avenue Victor-Hugo, n<sup>o</sup> 57;
- 2<sup>o</sup> M. Pierre-Abel-François-Marie Gellinard, rentier, demeurant à Paris, boulevard des Batignolles, n<sup>o</sup> 82;
- 3<sup>o</sup> M. Pierre-François Lavareille, administrateur judiciaire près le Tribunal Civil de la Seine, demeurant à Paris, rue de Verneuil, n<sup>o</sup> 20, agissant:

A) Au nom et comme conseil judiciaire de M. Pierre Gellinard susnommé et pour l'assister, fonction à laquelle il a été nommé par jugement du Tribunal Civil de la Seine, du 27 avril 1900, enregistré à Monaco le 1<sup>er</sup> mai 1906, folio 66 verso, case 3;

B) Et comme tuteur à la charge de rendre, d'une somme de six cent mille francs léguée en nue-propiété à M. Pierre Gellinard, par sa mère, M<sup>me</sup> Marguerite-Marie Bouvet, veuve en premières nocces de M. François-Eugène Gellinard, et épouse en secondes nocces de M. Ernest-François Ladmiral, aux termes de son testament olographe en date du 4 octobre 1903, mis au rang des minutes de M<sup>e</sup> GRANGE, notaire à Paris, à la date du 14 mars 1905, enregistré à Monaco, le 5 mai suivant, folio 187, recto, case 5; ladite charge imposée par M<sup>me</sup> Ladmiral à M. Pierre Gellinard au profit des enfants nés et à naître de celui-ci, conformément aux articles 1048 et suivants du Code Civil français. M. Lavareille nommé à cette fonction de tuteur aux termes mêmes du testament de M<sup>me</sup> Ladmiral.

4<sup>o</sup> Et M. Ernest-François Ladmiral, docteur en médecine, demeurant ci-devant à Paris, avenue des Champs-Élysées, n<sup>o</sup> 152, et actuellement au château d'Étiolles, situé à Étiolles (Seine-et-Oise),

Assistés de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, en l'étude duquel ils font élection de domicile,

Contre M. Etienne-Louis Watel, ingénieur civil, demeurant à Paris, avenue Hoche, n<sup>o</sup> 3, pris en qualité de tuteur naturel et légal de Paul-Ernest-Eugène-Louis Watel, son fils, mineur comme étant né à Paris le 21 juin 1886, de son union avec M<sup>me</sup> Marie-Eugénie-Suzanne Gellinard, son épouse décédée à Paris, le 30 janvier 1893.

En présence, ou lui dûment appelé, de:

M. Jules-Armand Thiery, demeurant à Paris, avenue du Trocadéro, n<sup>o</sup> 15, pris en qualité de subrogé tuteur *ad hoc* du mineur Paul-Ernest-Eugène-Louis Watel, à cause de l'opposition d'intérêts existant entre ledit mineur et M. René-Pierre Gellinard susnommé, son subrogé-tuteur ordinaire.

Cette licitation a été ordonnée par jugement, rendu sur requête, par le Tribunal Supérieur de Monaco, le 4 mai 1906, comme suite à un jugement de renvoi, rendu par le Tribunal Civil de première instance de la Seine, en date du 10 février 1906, enregistré à Monaco, le 1<sup>er</sup> mai 1906, folio 67, case 5.

Le cahier des charges pour parvenir à cette licitation a été dressé par M<sup>e</sup> EYMIN, notaire soussigné, le 16 mai 1906, et déposé au Greffe du Tribunal Supérieur de Monaco, le même jour.

DÉSIGNATION DE L'IMMEUBLE A VENDRE

Une magnifique propriété, située à Monte Carlo, Principauté de Monaco, à l'angle du boulevard des Moulins et de l'avenue Saint-Michel, en façade sur le Casino et les jardins, consistant en une villa, dénommée:

### VILLA ÉTIOLLES

élevée, sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage, avec jardin, écurie et remise, le tout porté au plan cadastral sous le numéro 166 P, de la section D, d'une superficie de mille neuf cent vingt mètres carrés, soixante-sept décimètres carrés, close de murs surmontés de balustres sur le boulevard des Moulins et de grille sur l'avenue Saint-Michel, confine: au midi, le boulevard des Moulins; à l'est et au nord, à l'avenue Saint-Michel; et au couchant, à la villa Louise, appartenant à M<sup>me</sup> la princesse Radziwill.

MISE A PRIX:

Cette adjudication aura lieu sur la mise à prix, fixée par le jugement ordonnant la licitation, de huit cent mille francs, ci..... 800,000 francs.

Charges en sus du prix.

Il est déclaré que tous ceux du chef de qui il pourrait être pris des inscriptions d'hypothèques légales sur l'immeuble à liciter, devront, sous peine de déchéance, les faire inscrire avant la transcription du jugement d'adjudication.

Fait et rédigé par M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire poursuivant la licitation, à Monaco, le dix-sept mai mil neuf cent six.

Signé: Alex. EYMIN.

Enregistré à Monaco, le dix-sept mai mil neuf cent six, folio 72, recto, case 2. — Reçu un franc.

Signé: DE GUIRAUD.

### AVIS

M. Léon Bricoux, salle des ventes, rues des Princes et des Orangers, informe le public qu'il vient d'acquérir le mobilier garnissant les appartements de

M<sup>me</sup> Collin, avenue Saint-Laurent, n° 1, à Monte Carlo. Les créanciers, s'il en existe, sont invités à faire opposition entre ses mains dans la huitaine à peine de forclusion.

Monaco, le 22 mai 1906.

L. BRICOUX.

TRIBUNAL SUPÉRIEUR DE MONACO

AVIS

Les créanciers de la faillite du sieur **Jean Giordano**, épiciier, demeurant à Monaco, boulevard Charles III, n° 25, sont invités à se présenter au Palais de Justice, à Monaco, le 5 juin prochain, à 2 heures et demie de l'après-midi, pour délibérer tant sur la composition de l'état des créanciers présumés que sur la nomination de nouveaux syndics.

Le Greffier en Chef,  
RAYBAUDI.

SOCIÉTÉ ANONYME DU GRAND HOTEL DE LONDRES  
A MONTE CARLO

Le Conseil d'Administration de la Société Anonyme du Grand Hôtel de Londres à Monte Carlo a l'honneur d'informer sa nombreuse et dévouée clientèle que, par délibération en date du 16 mai courant, l'Assemblée Générale des Actionnaires vient de nommer M. Henri KAISER directeur du Grand Hôtel de Londres, en remplacement de son frère, M. Jean KAISER, décédé, et la prie de vouloir toujours bien garder pour la maison la plus fidèle confiance et lui assure le plus sympathique accueil de la part du nouveau directeur.

Monte Carlo, le 20 mai 1906.

Le Président : ANGE GIAUME.

Etude de M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN,  
docteur en droit, notaire,  
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat passé devant M<sup>e</sup> Alexandre EYMIN, docteur en droit, notaire à Monaco, le trois mai mil neuf cent six, monsieur **Henri Zanolli**, architecte, demeurant à Monaco, villa La Royana, a acquis de madame **Fanny-Louise Périn**, propriétaire-rentière, demeurant à Paris, rue du Rocher, n° 78, veuve en premières noces, non remariée, de monsieur **Edmond Guillout** :

Un immeuble situé à Monaco, quartier du Tenao, consistant en une villa appelée *Villa Lucioles*, élevée d'un rez-de-chaussée et de deux étages, avec petit pavillon annexe, élevé d'un étage sur rez-de-chaussée, ensemble le terrain sur lequel les constructions reposent et qui en dépend, porté au plan cadastral sous les nos 257 P et 258 P de la section E, sans indication de contenance, confinant : au levant, à monsieur Estienne; au midi, à l'avenue des Giroflées; et des autres côtés, à monsieur Zanolli.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de *vingt-quatre mille francs*.

Une expédition de ce contrat de vente, transcrite au bureau des hypothèques de Monaco, a été déposée au Greffe du Tribunal Supérieur de la Principauté ce jourd'hui même.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu par les parties à Monaco, en l'étude de M<sup>e</sup> EYMIN, notaire.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble ci-dessus désigné des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le vingt-deux mai mil neuf cent six.

Pour extrait :

Signé : Alex. EYMIN.

A Vendre

fonds de commerce, connu sous le nom de  
**BRASSERIE MODERNE**  
5, avenue de la Gare, à Monaco

avec **CAFÉ CHANTANT** et **RESTAURANT**  
S'adresser à M. RAYBAUDI, Greffier au Tribunal Supérieur.

CHEMINS DE FER DE PARIS A LYON ET A LA MEDITERRANÉE

VOYAGES CIRCULAIRES EN ITALIE

La Compagnie délivre toute l'année, à la gare de Paris P.-L.-M., ainsi que dans les principales gares situées sur les itinéraires, des billets de voyages circulaires à itinéraires fixes très variés, permettant de visiter les parties les plus intéressantes de l'Italie. La nomenclature complète de ces voyages figure dans le *Livret-Guide Horaire P.-L.-M.* vendu 0 fr. 50 dans toutes les gares du réseau.

Ci-après, à titre d'exemple, l'indication d'un voyage circulaire au départ de Paris, comprenant dans son itinéraire Marseille et Milan, où ont lieu d'avril à novembre 1906, d'importantes Expositions.

Itinéraire 81-A 2 : Paris, Dijon, Lyon, Tarascon (ou Clermont-Ferrand), Nîmes, Cette, Nîmes, Tarascon (ou Cette, Le Cailar, Saint-Gilles), Marseille, Vintimille, San Remo, Gênes, Novi, Alexandrie, Mortara (ou Voghera, Pavie), Milan, Turin, Modane, Culoz, Bourg (ou Lyon), Mâcon, Dijon, Paris.

(Ce voyage peut être effectué dans le sens inverse).

Prix : 1<sup>re</sup> classe, 191 fr. 50 ; 2<sup>e</sup> classe, 139 fr. 85.

Validité, 60 jours. — Arrêts facultatifs sur tout le parcours.

ASSURANCES

CARLÈS et PERUGIA

DIRECTION : Quai Lunel (sur le Port) NICE

L'ABEILLE (Incendie)

Compagnie Anonyme d'Assurances à prime fixe contre l'incendie.

LA FONCIÈRE

La C<sup>e</sup> Lyonnaise  
d'Assurances maritimes réunies

C<sup>e</sup> d'assurances contre les risques de transport par terre et par mer et les accidents de toute nature. — Assurances maritimes; transports-valeurs.

Polices collectives ouvrières, responsabilité civile des patrons et entrepreneurs, assur. des pompiers. Polices spéc. individuelles contre accidents de toute nature.

Assurances vélocipédique et de chasse. Assur. contre les risques de séjour et de voyage dans le monde entier. Assur. des accid. causés aux tiers par des voitures automobiles et à traction mécan.

LLOYD NÉERLANDAIS

la plus ancienne des Compagnies d'Assurances contre le Vol.

Assurances contre le vol avec effraction, escalade ou usage de fausses clefs. Contre le vol, précédé ou suivi d'assassinat ou de tentative d'assassinat.

Assurances des villas, cha-teaux, banques, marchandises en magasin, titres, valeurs, billets de banque, archives et minutes, églises, musées, objets mobiliers de toute nature, bijoux, etc. Assurances des bijoutiers, horlogers et négociants en matières précieuses.

Assurances contre les détournements et malversations.

Agent pour la Principauté de Monaco :

J.-B. FARAUT, 4, rue des Açores (jardin de Millo).

PARFUMERIE  
DE MONTE CARLO

NESTOR MOEHR

Parfumeur Distillateur

FOURNISSEUR BREVETÉ DE S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Boulevard de l'Ouest (Pont Sainte-Dévote)  
MONTE CARLO

NOUVEAU PARFUM **LOTUS BLEU** NOUVEAU PARFUM

Essences concentrées pour le mouchoir.  
Eaux et Savons de Toilette. — Poudres de Riz et Sachets.  
Dentifrices.

EAUX DE FLEURS D'ORANGERS ET DE ROSES.

Lotions et Brillantines pour la tête.

EXTRAIT DE CANTHARIDES

Produit spécialement recommandé contre la chute des cheveux.

HUILES D'OLIVES POUR LA TABLE, ETC.

AMEUBLEMENTS & TENTURES

Eugène VÉRAN

Villa Baron, boulevard de l'Ouest, Condamine, Monaco



Installations à forfait. — Réparations de Meubles  
Etoffes, Laines, Crins animal et végétal, Duvets.

Prix modérés.

OUVERT TOUTE L'ANNÉE

GRAND BAZAR

MAISON MODÈLE

M<sup>me</sup> DAVOIGNEAU-DONAT

Fournisseur breveté

de S. A. S. le Prince Albert de Monaco

Monte Carlo - Immeuble du Grand-Hôtel - Monte Carlo

RABAIS

pendant la saison d'Eté, sur tous les Objets et spécialement sur les Ombrelles, la Maroquinerie, les  
Roulettes, Tapis, Articles de Voyage,  
Jouets d'Enfants.

Nettoyage à Sec parfait. USINE A VAPEUR  
Spécialité pour Toilettes de Dames. - Prix modérés.

EINTURERIE  
DE PARIS

A. CRÉMIEUX. — Magasin : Villa PAOLA,  
25, Boulevard du Nord, MONTE CARLO

FABRIQUE D'EAUX GAZEUSES  
DÉPOT D'EAUX MINÉRALES, VINS ET BIÈRES

Maison *Colly-Joffredy*

(ENTREPOT MONÉGASQUE  
DE BOISSONS HYGIÉNIQUES)

3 et 21, Boulevard de l'Ouest — TÉLÉPHONE : 1.41

ON LIVRE A DOMICILE

Le Prix-courant est adressé sur demande.

HOUSE AGENT  
Agence de Location (Villas)

VENTE DE TERRAINS DANS DE BONNES CONDITIONS

S'adresser à M. F. GINDRE, avenue de la Gare  
MONACO-CONDAMINE

MOUVEMENT DU PORT DE MONACO

ARRIVÉES du 13 au 20 mai 1906.

Provenance	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
San Remo	y. à vap. Ariès, angl.	Goodwin	Sur lest.
Nice	y. à v. Sainte-Marthe, fr.	Kerrien	Id.
Cannes	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
G. de Porto	brick Faise, fr.	Ménant	Charbon.
Cannes	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Sable.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Ferrero	Id.

DÉPARTS du 13 au 20 Mai

Destination	Nom et Nationalité	Capitaine	Chargement
Nice	y. à vap. Ariès, angl.	Goodwin	Sur lest.
Menton	y. à vap. Ste-Marthe, fr.	Kerrien	Id.
Burriana	v. Ida-Zschimmer, all.	Moller	Id.
Marseille	vap. Amphion, fr.	Roca	March. div.
Cannes	b. Bon-Pêcheur, fr.	Arnaud	Sur lest.
Id.	b. Saint-Louis, fr.	Jourdan	Id.
Id.	b. Louise-Auguste, fr.	Gandillet	Id.
Id.	b. Joséphine, fr.	Ferrero	Id.

Imprimerie de Monaco — 1906